

Extrait du Paroisses d'Erquy et de Pléneuf

<http://www.erquy-pleneuf.catholique.fr/spip.php?article759>

Le point sur le projet

- Patrimoine - Maison Paroissiale - Erquy -



Date de mise en ligne : mardi 1er mars 2016

Copyright © Paroisses d'Erquy et de Pléneuf - Tous droits réservés

le projet d'extension et de réaménagement de la maison paroissiale

La demande de permis de construire a été déposée le 15 décembre dernier.

Par courrier du 11 janvier 2016, la commune d'Erquy nous informe que notre projet portant sur un établissement recevant du public, le délai d'instruction est porté à 5 mois au lieu de 3 (délai de droit commun).

En conséquence, si aucune modification n'est demandée, le projet fera alors l'objet d'un permis de construire tacite à la date du 15 mai 2016.